Nations Unies

S/PV.7324



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7324e séance

Mardi 25 novembre 2014, à 15 heures
New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Haidara
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Biraro
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/840)

14-64829 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/840)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/840, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité.

Je souhaite la bienvenue à Mme Amos et lui donne maintenant la parole.

Mme Amos (*parle en anglais*) : Il y a neuf mois, le Conseil a adopté la résolution 2139 (2014), qui énonce un ensemble de propositions en vue de lutter contre les problèmes en matière de protection et d'accès ainsi que les problèmes humanitaires considérables auxquels sont confrontés les civils et les partenaires humanitaires en Syrie. Après plusieurs mois durant lesquels des rapports détaillés ont été présentés au Conseil pour décrire les horreurs persistantes en Syrie, où des milliers de personnes sont prises au piège dans des communautés assiégées et difficiles d'accès et où les dispositions de la résolution 2139 (2014) ne sont pas correctement mises en œuvre, le Conseil a adopté la résolution 2165 (2014) afin d'améliorer l'accès aux populations qui sont le plus dans le besoin. L'objectif était d'appuyer une démarche qui couvre l'ensemble de la Syrie, et ce pour permettre aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales de choisir la méthode la plus efficace pour acheminer une aide absolument nécessaire par-delà les lignes de conflit à l'intérieur de la Syrie ou de part et d'autre des frontières, notamment en empruntant les quatre points de passage supplémentaires autorisés par le Conseil.

La résolution 2165 (2014) a permis à l'ONU de surmonter certains des problèmes auxquels elle était confrontée en favorisant l'acheminement d'une aide directe vers des centaines de milliers de personnes, en complément de l'aide transfrontière considérable fournie par les ONG. Collectivement, depuis l'adoption de cette résolution et principalement par le biais des livraisons transfrontières, nous sommes parvenus à acheminer une aide vers presque tous les sites difficiles d'accès des quatre gouvernorats – Alep, Edleb, Deraa et Quneitra. L'élargissement de la portée des opérations d'aide a déjà permis d'en améliorer l'efficacité. C'est pourquoi j'espère que le Conseil renouvellera les dispositions contenues dans la résolution 2165 (2014). Elles ont eu un effet positif.

Toutefois, en dépit des progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire. Nous éprouvons d'importantes difficultés à mettre en œuvre les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), et nous ne parvenons toujours pas à répondre aux besoins humanitaires de toutes les personnes que nous voulons secourir en Syrie. Quel que soit le mois, deux sites assiégés au plus ont pu être atteints depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014), et seul un site a été atteint durant chacun des deux derniers mois.

C'est un conflit qui touche tous les Syriens. L'économie syrienne s'est contractée d'environ 40 % depuis 2011. Le taux de chômage dépasse maintenant 54 %. Trois quarts de la population vivent dans la pauvreté. Le taux de scolarisation a baissé de plus de 50 %. Les jeunes n'ont guère de perspectives d'avenir. Nous déplorions l'éventualité d'une génération perdue d'enfants syriens; c'est désormais devenu une réalité.

Une des conséquences de la résolution 2165 (2014) est que nous disposons dorénavant de statistiques plus précises en ce qui concerne le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide. Quelque 12,2 millions de personnes ont aujourd'hui un besoin urgent d'aide humanitaire dans tout le pays. Plus de 5 millions de ces personnes sont des enfants.

La violence a forcé près de la moitié des Syriens à quitter leur foyer, à plusieurs reprises dans de nombreux cas. On compte aujourd'hui quelque 7,6 millions de déplacés en Syrie. Par ailleurs, plus de 3,2 millions de personnes ont fui le pays, et les pays de la région et les communautés accueillant des réfugiés font les frais d'une pression considérable. Il s'agit du plus grand nombre de personnes déplacées par un conflit dans le monde.

Malgré les appels répétés du Conseil à mettre fin aux combats et les rapports frappants de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne au sujet de la persistance des violations des droits de l'homme, des civils continuent d'être tués ou blessés chaque jour. Dans son rapport récent, la Commission a rendu compte avec précision de la brutalité de l'État islamique d'Iraq et du Levant, notamment son traitement barbare des femmes et des enfants et son recours systématique à la torture, au meurtre, au viol et à la réduction en esclavage. Les groupes d'opposition, y compris les groupes terroristes désignés, infligent des châtiments féroces et s'en prennent aux services civils. Les attaques aériennes du Gouvernement, dont certaines au baril explosif, s'abattent sur des zones et des installations civiles et sur des camps de déplacés.

Aujourd'hui, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nos pensées vont particulièrement aux femmes et aux enfants de Syrie. Les violences sexuelles sont utilisées dans le pays comme une forme de torture destinée à blesser, dégrader et intimider, de même qu'à titre punitif.

Ainsi qu'il est indiqué en détail dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2014/784) , les organisations du système des Nations Unies et leurs partenaires continuent d'opérer dans des conditions extrêmes et dangereuses. Soixante-neuf agents ont été tués depuis le début du conflit. Nous devrions tous être emplis d'humilité face à l'engagement et à la bravoure des milliers de travailleurs qui risquent leur vie pour apporter l'aide humanitaire si nécessaire à la population syrienne dans tout le pays. Alors que la situation sur le terrain devient de plus en plus périlleuse et difficile, il est encore plus important que les acteurs humanitaires soient en mesure d'utiliser tous les outils dont ils disposent pour porter assistance aux personnes qui en ont besoin, à la fois sur le territoire et au-delà des frontières nationales. J'espère que les États Membres continueront d'exercer leur influence auprès des parties au conflit pour leur rappeler de respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et d'assurer un accès régulier et sans entrave des secours aux populations touchées.

Le Conseil doit également continuer d'appeler à l'élimination des démarches administratives qui font obstacle à la fourniture de l'aide, d'insister pour que les convois comprennent des fournitures médicales et d'exhorter à la levée des sièges. Lorsque la résolution 2139 (2014) a été adoptée, en février, 220 000 personnes étaient assiégées par les forces gouvernementales ou d'opposition. Quelque 212 000 le sont encore aujourd'hui – 185 500 par les forces gouvernementales et 26 500 par les forces d'opposition. Le Conseil doit aussi faire pression pour que cesse la violence qui détruit le peuple et le pays et à un effet terriblement déstabilisant sur la région.

Les contributions versés en réponse aux appels humanitaires en faveur de la Syrie et de la région restent cruellement insuffisantes. J'invite une nouvelle fois instamment les donateurs à faire davantage pour financer l'action humanitaire déployée en vue de remédier à la crise syrienne. L'appel n'a même pas permis de réunir la moitié des fonds nécessaires. Chaque jour qui passe, des enfants, des femmes et des hommes continuent de mourir en Syrie. Les habitants du pays sont toujours plus nombreux qui se tournent vers la communauté internationale pour obtenir aide et soutien. Nous qui œuvrons sur le plan humanitaire persisterons à faire tout ce que nous pouvons. Toutefois, comme je l'ai maintes fois répété au Conseil de sécurité, cette crise requiert une solution politique. J'espère, dans l'intérêt du peuple syrien, que l'on en trouvera une au plus vite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Mme Amos, pour son exposé. Je sais pouvoir parler au nom du Conseil de sécurité, réuni aux fins de la présente séance publique, en exprimant notre gratitude et notre admiration aux travailleurs humanitaires engagés dans ce conflit pour leurs contributions précieuses, ainsi qu'à ceux qui, au sein du système des Nations Unies et dans le reste du système humanitaire international, font tant pour atténuer autant qu'il nous est possible les souffrances endurées par la population.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 15.